

LE 12 JANVIER 2026

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi 12 janvier 2026 à 19h, présidée par le maire, Monsieur Pierre Côté, et à laquelle assistent :

Les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Catherine Roy ainsi que les conseillers M. Gilles Viens, M. Éric Hammal et M. Jean-Sébastien Bouffard.

Le conseiller M. Richard Poirier est absent.

Assiste également à l'assemblée Mme Shona Hartog, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 3 citoyens.

Les membres du conseil déclarent, le cas échéant, tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts relativement aux sujets abordés lors de la présente séance, conformément aux dispositions applicables. À cet égard, le conseiller M. Jean-Sébastien Bouffard déclare une possibilité de conflit d'intérêts relativement au point 8.2 – *Demande de dérogation mineure – 4440, route 143*, considérant que son entreprise a, par le passé, manifesté un intérêt d'affaires à l'égard de cette propriété.

La personne qui préside la séance, soit M. Pierre Côté, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2026-001**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

Assemblée publique du lundi 12 janvier 2026 à 19h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 8 décembre 2025

3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 décembre 2025

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Nomination des membres du conseil au sein des différents comités

5.2 Ajustement de la rémunération des élus

5.3 Augmentation de salaire des employés municipaux et de la directrice générale

- 5.4 Cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 5.5 Cotisation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 5.6 Congrès annuel 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 5.7 Congrès annuel 2026 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 5.8 Renouvellement du contrat d'entretien ménager pour l'hôtel de ville et le centre communautaire
 - 5.9 Dépôt du Rapport DGE-1038 présentant la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les élus municipaux
- 6. TRANSPORT – VOIRIE**
- 6.1 Appel d'offre pour l'abat poussière pour 2026
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en décembre 2025
 - 8.2 Demande de dérogation mineure – 4440 route 143
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9.1 Aucun
- 10. LOISIRS et CULTURE**
- 10.1 Aucun
- 11. FINANCES**
- 11.1 Rapport de délégation de compétence
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement préliminaire au 31 décembre 2025
 - 11.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 11.5 Création d'un fonds de réserve et ouverture d'un compte bancaire distinct
- 12. DIVERS**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 8 décembre 2025

**Résolution
2026-002**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu que le procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 8 décembre 2025 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 décembre 2025

**Résolution
2026-003**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 décembre 2025 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Nomination des membres du conseil au sein des différents comités

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu en novembre 2025 et que la composition du conseil municipal a été modifiée, notamment par l'arrivée de nouveaux conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de désigner officiellement les membres qui siégeront aux différents comités municipaux à la suite de ces élections;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation vise à assurer une répartition équitable des responsabilités et un suivi efficace des dossiers relevant de chacun des comités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite formaliser la composition des comités pour la durée du présent mandat, ou jusqu'à modification par résolution;

**Résolution
2026-004**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

DE désigner les membres du conseil municipal aux comités suivants, tel qu'indiqué ci-dessous :

Comité	Membres
Sécurité publique	Maire Pierre Côté
	Conseiller Gilles Viens
	Conseiller Richard Poirier
Travaux publics (voirie)	Conseiller Jean-Sébastien Bouffard
	Conseiller Éric Hammal
	Conseillère Chantal Montminy
Écocentre d'Ayer's Cliff	Conseiller Richard Poirier
Loisir, culture, tourisme et communication	Conseillère Catherine Roy
Réfection Église St-James	Maire Pierre Côté
Municipalité Amie des Aîné.e.s	Conseiller Éric Hammal

QUE ces nominations entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et demeurent valides jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou remplacées par résolution du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.2 Ajustement de la rémunération des élus

**Résolution
2026-005**

Il est proposé par la conseillère Éric Hammal et résolu

DE procéder à l'indexation de la rémunération des élus, tel que spécifié au règlement sur la rémunération des élus no. 2055. Ainsi, la rémunération sera indexée de l'indice des prix à la consommation du Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente, soit de 2,4 %, et qu'elle soit appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

QUE le maire a pris part au vote sur cette résolution, conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (chapitre T-11.001).

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.3 Augmentation de salaire des employés municipaux et de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail des employés municipaux prévoient une indexation annuelle de leur rémunération;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2026, le conseil municipal a décidé de procéder à l'indexation de la rémunération des employés municipaux selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec établi par Statistique Canada;

**Résolution
2026-006**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

DE procéder à l'indexation de la rémunération des employés municipaux concernés, tel que prévu à leurs contrats de travail;

QUE cette indexation correspond à l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour l'année précédente, soit de 2,4 %, et qu'elle soit appliquée rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.4 Cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

**Résolution
2026-007**

Il est proposé par la conseillère Catherine Royet résolu

DE défrayer la cotisation de membre à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de la directrice générale, Mme Shona Hartog, tel que le prévoit son contrat de travail. Le coût est de 512 \$, plus taxes pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.5 Cotisation à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

**Résolution
2026-008**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal et résolu

DE défrayer la cotisation de membre à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de M. Vincent Drouin-Landry, tel que le prévoit son contrat de travail, au coût de 380 \$, plus taxes pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.6 Congrès annuel 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

**Résolution
2026-009**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu

D'autoriser la directrice générale, Mme Shona Hartog, à participer au congrès annuel 2026 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 juin, tel que le prévoit son contrat de travail. Les frais d'inscription de 603 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.7 Congrès annuel 2026 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

**Résolution
2026-010**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu

D'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Vincent Drouin-Landry à participer au congrès annuel 2026 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu à La Malbaie les 16, 17 et 18 avril 2026. Les frais d'inscription de 685 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.
Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

5.8 Renouvellement du contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du centre communautaire

**Résolution
2026-011**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu

DE renouveler le contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du centre communautaire avec Mme Vanessa Houle, selon les conditions déjà établies.

5.9 Dépôt du Rapport DGE-1038 présentant la liste des donateurs et rapport de dépenses pour les élus municipaux

La directrice générale dépose le Rapport DGE-1038 du directeur général des élections, présentant la liste des donateurs et rapport de dépenses des élus suivants : le maire, Pierre Côté, les conseillères Chantal Montminy et Catherine Roy, les conseillers Gilles Viens, Éric Hammal, Jean-Sébastien Bouffard et Richard Poirier ainsi que la candidate Sylvie Marcil.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Appel d'offre pour l'abat poussière pour 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise des services externes pour l'épandage d'abat poussière sur les chemins de gravier;

**Résolution
2026-012**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'environ 135 000 litres de calcium liquide 35 % ou l'équivalent.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en décembre 2025

La directrice générale dépose le rapport cumulatif d'émission des permis pour la période se terminant en décembre 2025. Pour la période visée, deux (2) permis de construction ont été délivrés pour une valeur totale de 130 000 \$, un (1) permis de démolition d'une valeur de 5 000 \$, ainsi qu'un (1) permis d'abattage d'arbre.

8.2 Demande de dérogation mineure – 4440 route 143

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 4440, route 143, a déposé une demande de dérogation mineure afin de procéder à une opération cadastrale dérogatoire à l'article 4.2.1 du règlement de lotissement n° 98-07 ainsi qu'à l'annexe 6 du règlement de zonage n° 98-07;

CONSIDÉRANT QUE la superficie proposée à la suite de l'opération cadastrale serait de 4 570 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés, tel qu'exigé à l'article 4.2.1 du règlement de lotissement n° 98-07 de la municipalité de Hatley;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul arrière proposée pour le bâtiment principal à la suite de l'opération cadastrale serait de 8 mètres au lieu de 12 mètres, tel qu'exigé à l'annexe 6 – *Grille de spécification des usages du règlement de zonage n° 98-07* de la Municipalité de Hatley;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale proposée pour le bâtiment principal à la suite de l'opération cadastrale serait de 2,7 mètres au lieu de 5 mètres, tel qu'exigé à l'annexe 6 – *Grille de spécification des usages du règlement de zonage n° 98-07* de la Municipalité de Hatley;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale a pour but de se prévaloir d'un droit acquis accordé par la CPTAQ le 11 novembre 2025, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement porte un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT QUE la demande est un cas isolé dans le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance des documents relatifs à la demande;

**Résolution
2026-013**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy et résolu

D'accepter la recommandation du comité consultatif en urbanisme visant à autoriser la demande de dérogation mineure pour le 4440, route 143, afin de permettre une opération cadastrale dérogatoire à l'article 4.2.1 du règlement de lotissement n° 98-07, ainsi qu'à l'annexe 6 du règlement de zonage n° 98-07.

**Le conseiller Jean-Sébastien déclare être susceptible de se trouver en situation de conflit d'intérêts relativement à cette question, considérant que son entreprise a, par le passé, manifesté un intérêt d'affaires à l'égard de cette propriété. Il s'abstient ainsi de participer aux délibérations et de voter.
Adopté à la majorité par les conseiller(ère)s présents.**

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Aucun

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, la directrice générale dépose son rapport sur les dépenses qu'elle a autorisées pour un montant total de 886,73 \$-pour le mois de décembre 2025.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose une liste des chèques émis depuis le 8 décembre 2025;

**Résolution
2026-014**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens et résolu :

DE ratifier le paiement des salaires des employés et élus pour le mois de décembre 2025 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 6, 13, 20 et 27 décembre pour un montant total de 19 410,88 \$.

DE ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10901 au chèque 10909 pour un montant de 14 921,36 \$ et 26 dépôts directs pour un montant de 90 920,47 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202600001	10901	HYDRO-QUÉBEC	Éclairage public, route 208, etc.	1 543,52 \$
004	10902	MINISTRE DU REVENU	Remises employeur	6 715,66 \$
005	10903	RECEVEUR GÉNÉRAL	Remises employeur	2 769,98 \$
009	10904	LA CROIX ROUGE	Entente de services	225,00 \$
010	10905	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE	Avis de mutation	12,00 \$
012	10906	QUADIENT	Contrat jusqu'à mai 2026	201,37 \$
013	10907	GROUPE FINANCIER EMPIRE	Remises employeur	1 155,95 \$
032	10908	BRUNELLE ÉLECTRONIQUE	Cable USB à mini USB	11,49 \$
033	10909	AUBERGE AYER'S CLIFF	Souper fête de Noël des bénévoles	2 286,39 \$
			Total	14 921,36 \$

202600002	Dépôt	2547-0857 QUÉBEC INC. (INFOTECH)	Formulaires comptes de taxes bilingues	594,42 \$
003	Dépôt	9067-7295 QUÉBEC INC.	Contrat de déneigement, nids de poule	33 721,99 \$
030	Dépôt	9067-7295 QUÉBEC INC.	Gravelle 3/4 12 roues	1 072,72 \$
031	Dépôt	SPA DE L'ESTRIE	Service de protection et de contrôle animaux	3 338,40 \$
006	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyses d'eau	733,85 \$
007	Dépôt	LES SERVICES EXP INC.	Honoraires assist. technique automatisation	1 152,48 \$
008	Dépôt	SIM REPÈRES GÉODÉSIQUE	Inspection et maintenance du réseau 2026	1 374,59 \$
011	Dépôt	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Facture progressive Audit 2025	5 748,75 \$
014	Dépôt	MARCHE GUY PATRY	Épicerie conseil	158,70 \$
015	Dépôt	HTCK	Essence camion voirie	191,10 \$
016	Dépôt	POMPES TRAITEMENTS D'EAU	Excavation pour déconnection	7 998,61 \$
017	Dépôt	JPL ENTREPRENEUR	Facture progress. génératrice rue des Cèdres	5 173,88 \$
018	Dépôt	BUROPRO CITATION INC	Copies Mono et copies couleur	643,59 \$
034	Dépôt	ENGLOBE CORP.	Réfection rue Main facture partielle	8 508,15 \$
019	Dépôt	RÉGIE INCENDIE DE L'EST	Service Cauca 911 entente Intermunicipale	707,62 \$
020	Dépôt	VIVACO	Souricières pour centre communautaire	35,60 \$
021	Dépôt	CAIN LAMARRE - S.E.N.C.R.L.	Honoraires avis infraction 3 chemin de la	4 707,55 \$
022	Dépôt	WASTE MANAGEMENT INC.	Location conteneurs déchets	653,41 \$
023	Dépôt	VINCENT DROUIN-LANDRY	Dépenses de juin à décembre 2025	168,50 \$
024	Dépôt	VANESSA HOULE	Entretien centre communautaire décembre	896,25 \$
035	Dépôt	SHONA HARTOG	Dépenses décembre 2025	498,73 \$
025	Dépôt	RACINES NOURICIÈRES	Pots recette fête des enfants	750,00 \$
026	Dépôt	HIRO GAGNON	Animation fête des enfants	388,00 \$
027	Dépôt	GSC COMMUNICATION	Contrat de service Gar/Plan Tel facture 1	879,56 \$
028	Dépôt	TRANSPORT ÉRIC OUIMETTE INC.	Citerne eau pour réservoir village	10 700,00 \$
029	Dépôt	EDITH GOSSELIN	Dépenses de septembre à décembre 2025	124,02 \$
			Total	90 920,47 \$

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 décembre 2025

La directrice générale dépose l'état de fonctionnement au 31 décembre 2025.

11.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-181, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les

municipalités (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont été tenues en novembre 2025 et que les dépenses qui en découlent ont été financées à même le fonds réservé pour les dépenses électorales;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, conformément aux dispositions de la LERM;

CONSIDÉRANT QUE, après consultation de la présidente d'élection, le conseil juge opportun de poursuivre l'alimentation du fonds réservé afin d'assurer une saine planification financière des prochaines élections;

**Résolution
2026-015**

Il est proposé par la conseillère Catherine Roy et résolu

DE poursuivre l'affectation annuelle au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE la somme de 2 500 \$ soit affectée audit fonds pour l'exercice financier 2026;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice financier 2026.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

11.5 Création d'un fonds de réserve et ouverture d'un compte bancaire distinct

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renforcer la saine gestion des finances municipales et se doter d'outils permettant de mieux faire face aux imprévus et aux besoins futurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de se constituer un fonds de réserve visant à assurer une stabilité financière à la Municipalité, lequel devrait, à terme, représenter environ 20 % du budget annuel;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé opportun de conserver les sommes affectées à ce fonds dans un compte bancaire distinct afin d'en assurer un suivi clair et transparent;

**Résolution
2026-016**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal et résolu

DE créer un fonds de réserve à des fins de saine gestion financière de la Municipalité;

QUE l'ouverture d'un compte bancaire distinct soit autorisée auprès de la Caisse Desjardins, afin d'y déposer les sommes constituant le fonds de réserve;

QUE ce compte soit maintenu séparément du compte courant de la Municipalité afin d'en assurer une gestion et un suivi distincts.

Adopté à l'unanimité par les conseiller(ère)s présents.

12. DIVERS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal il est 19 h 46

Pierre Côté
Maire

Shona Hartog
Directrice générale et greffière-trésorière